

Règlement *Trail Via Romana 2021*

ARTICLE 1 : Organisation

L'Association VIA ROMANA a en charge l'organisation du TRAIL Via Romana (VR) qui aura lieu le dimanche 01 Août 2021. Le trail se compose de trois courses (50 km, 23km et 12km). La remise des dossards se fera le samedi 31 juillet 2021 de 10H à 18H à la mairie de CARPINETO.

ARTICLE 2 : Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE 3 : Conditions d'admission des concurrents

Conformément à la réglementation running de la FFA, la distance 12km est ouverte à toute personne âgée de 16 ans révolus, la distance 23km est ouverte à toute personne âgée de 18 ans révolus et la distance 50km est ouverte à toute personne âgée de 20 ans révolus.

Un certificat médical attestant l'aptitude du concurrent à la course en montagne devra être fourni à l'organisation, avant le 31.07.2021.

ARTICLE 4 : Jury de la course

Il est composé du Président de l'Association, un commissaire de course, un médecin. Son rôle est d'examiner tout litige dans le déroulement de la course et toute réclamation de coureur.

ARTICLE 5 : Classements

Il sera établi pour les trois courses un classement général par catégories. Challenge Individuel: Catégories : Scratch, Cadet (12km), Junior (12km et 23km), Espoir, Sénior, V1, V2, V3 Masculin et Féminin. Les 3 premiers et 3 premières de chaque catégorie seront récompensés.

Un concurrent récompensé au SCRATCH pourra cumuler sa récompense avec celle de sa catégorie.

Un challenge par équipe sera établi sur la 23km: le temps cumulé sera calculé sur le temps des 3 coureurs de l'équipe inscrite ou bien du club. Les coureurs devront avoir choisi et vérifié leur équipe ou club avant le départ auprès du pôle inscription. Toute réclamation après le départ ne sera pas examinée.

ARTICLE 6 : Équipement fourni par l'organisation

Dossard avec épingles, T-shirt et Road book

ARTICLE 7 : Programme de l'épreuve

Le programme de l'épreuve sera défini sur le site krono.corsica. Il comprend le détail du parcours et les informations pratiques (heure de départ, lieux de ravitaillement, postes de sécurité, etc.).

ARTICLE 8 : Postes de contrôle et ravitaillement.

Des postes de contrôles sont répartis le long des trois parcours, et sont autant de sites de pointage obligatoires. Votre dossard doit être épinglé devant et bien visible.

ARTICLE 9 : Abandon

En cas d'abandon le coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

ARTICLE 10 : Assistance médicale

Des médecins seront présents sur les parcours en des postes bien précis, ils sont habilités à arrêter tout coureur en situation de grande fatigue ou autre état le nécessitant.

ARTICLE 11 : Assurance

L'Association a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance de responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 12 : Boisson et nourriture

Les coureurs trouveront sur les parcours des points de ravitaillement liquides (eau plate, eau gazeuse et coca-cola) et des points de ravitaillements solides et liquides (fruits secs, fruits frais, tuc, chocolat, eau plate, eau gazeuse et coca-cola). Ces points sont précisés sur la feuille de route. Tout ravitaillement sauvage est interdit le long des parcours.

ARTICLE 13 : Équipement obligatoire

1 réserve d'eau d'1 litre minimum, un sifflet et une couverture de survie pour le parcours de 50km.

ARTICLE 14 : Disqualification ou pénalité

La disqualification ou bien un temps de pénalité sera appliqué lors du :

- Non respect du parcours: les coureurs doivent impérativement suivre le balisage.
- Non respect du présent règlement.
- Manque d'assistance à un concurrent en difficulté.
- Non respect de l'environnement.
- Non présentation au contrôle de départ.

ARTICLE 15 : Droits d'inscription

Les droits d'inscriptions, la durée de l'épreuve et les récompenses sont décrits sur le site Internet dans la rubrique Via Romana 2021.

ARTICLE 16 : Application du règlement

L'association se réserve le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître en cas de conditions météorologiques défavorables, avant le départ ou au cours de l'épreuve, l'annulation de celle-ci.

ARTICLE 17 : Remise des prix

Les manifestations de remise des prix débiteront 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent à partir de 14h00. Les coureurs sont invités à y participer et devront porter obligatoirement le tee-shirt offert par l'organisation. Chaque coureur récompensé recevra son prix directement. Toute autre forme de remise des prix est exclue (envoi par poste, etc.) sauf cas de force majeure.

ARTICLE 18 : Médiatisation

Tout participant autorise l'association à diffuser et exploiter les documents réalisés au cours du 20ème TRAIL VIA ROMANA où apparaîtrait son image.

ARTICLE 19 : Zone Natura 2000 et respect de l'environnement

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement.

Les parcours du trail Via Romana traversent une zone Natura 2000 et des sites dont l'environnement est préservé. Pour réduire au maximum l'impact de la manifestation sur cet environnement il sera strictement interdit de quitter le sentier naturel et habituel balisé par une rubalise jaune avec l'inscription VIA ROMANA.

De plus aucun jet sauvage de détritrus ne pourra être tolérer sous peine de mise hors-course (voir article 14). Des poubelles seront placées sur chacun des 12 postes de ravitaillement en liquides et solides ou bien postes de ravitaillement en liquides du parcours.

Le public est lui aussi invité à respecter les mêmes consignes que les concurrents.

LIENS PARCOURS OPEN RUNNER

Lien parcours Trail Découverte Via Romana 12km

<https://www.openrunner.com/rp/e15d25e9131f684eb2583465a7a26d14>

Lien parcours Trail Court Via Romana 22km

<https://www.openrunner.com/rp/f8b86cbd591dc905e8a10f9ad57a43a2>

Lien parcours Trail Endurance Via Romana 50km

<https://www.openrunner.com/rp/84d672768637abd4f0dfb5965b4a5635>



PROCOLE SANITAIRE

La vingtième édition de la Via Romana est maintenue dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur. L'organisation fait appel au sens de la responsabilité de chacun pour permettre le bon déroulement de la manifestation sportive.

L'accès à l'espace dédié à la course au sein du village de CARPINETO sera autorisé uniquement aux personnes justifiant d'un Pass sanitaire valide, en remplissant l'une des trois conditions suivantes :

- Certificat de vaccination complète (7 jours après 2ème dose),
- Test PCR ou antigénique négatif récent (48h),
- Certificat de rétablissement de la Covid de moins de 6 mois.

Le port du masque et lavage des mains sont obligatoires sur chaque lieu de rassemblement notamment sur les espaces de ravitaillement, ainsi que sur l'aire de départ et d'arrivée. D'autres mesures complètent le protocole sanitaire :

- Espacement des départs (6h30 – 9h00 – 10h30)
- Suppression du self-service sur les ravitaillements et gobelet obligatoire pour les coureurs
- Chaque course aura une remise des prix espacée d'une heure (14h00 – 15h00 – 16h00)
- Seul le scratch aura une remise sur podium.

Le public sur le parcours de la course est prié de respecter «les gestes barrières».



TRAIL VIA ROMANA

MESURES COVID 19

RAPPEL DES CONSIGNES

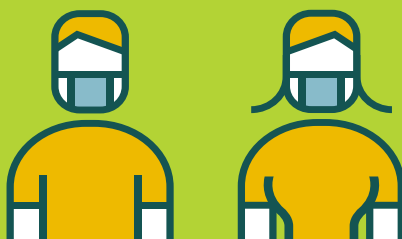
MATERIEL OBLIGATOIRE

MASQUE



GOBELET
INDIVIDUEL

RETRAIT DES DOSSARDS



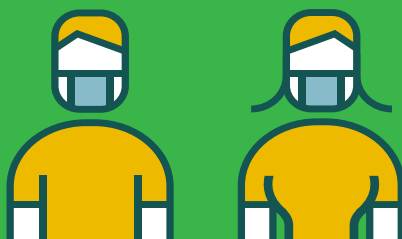
Port du masque
obligatoire



Lavage des mains
obligatoire

gel hydroalcoolique fourni

ZONE DEPART ET ARRIVEE



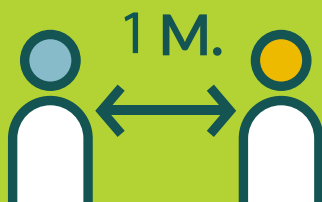
Port du masque
obligatoire



Gel Hydroalcoolique
à disposition

Accès avec un Pass Sanitaire
Retrait du masque après le départ

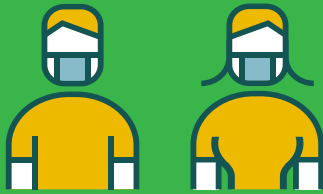
PARCOURS



Vous courez sans masque avec une
distance de 1 m à respecter

RAVITAILLEMENTS (parcours et arrivée)

Port du masque obligatoire



Lavage des mains obligatoire

gel hydroalcoolique fourni



Service uniquement par les bénévoles



REMISE DES PRIX SUR PODIUM

Port du masque obligatoire



Distanciation sur le podium



Scratch Hommes/Femmes



SERVICES MAINTENUS

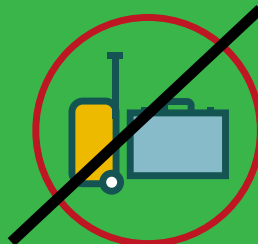


Buvette



Restauration

SERVICES ANNULÉS



Vestiaires



Douches

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Santé publique France

COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

-  Se laver très régulièrement les mains
-  Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
-  Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
-  Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000